28e ANNEE N° 2320 PARAIT LE SAMEDI 30 MARS 1912

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'Expropriation pour Insalubrité

Du *Radical*.

La Chambre a finie cette semaine la discussion de la loi sur l'expropriation pour cause d'insalubrité.

Le rapporteur, M. André Honnorat, une des précieuses recrues qu'a faite aux élections de 1910 le parti républicain, a en termes excellents, défini les principes de la loi et, avec les sobres et sombres couleurs qu'il fallait, fait le tableau des misères, des laideurs et des hontes de la promiscuité des taudis.

A Paris et dans toutes les grandes villes existent des impasses, des ruelles, des rues bordées de maisons aux portes desquelles on pourrait écrire le vers fameux de l'Enfer du Dante :

Vous qui entrez ici, laissez toute espérance.

Les enfants y meurent, les filles s'y dépravent, les adultes n'y passent que pour s'enfuir vers le cabaret, tous s'y contaminent, et lorsque préfecture de police, assistance publique, aide privée, permettent à ces malheureux d'aller loger ailleurs ou de rejoindre leur pays d'origine, ce sont des tuberculeux qui, six fois sur dix, vont dans des logements jusque là indemnes, ou des villages jusque-là tout à fait sains, porter les germes de la redoutable maladie. Le mouvement de va-et-vient entre les campagnes et les grandes villes est aujourd'hui à ce point développé que la question des taudis n'est pas seulement urbaine mais nationale.

La Chambre l'a compris. Si, pour des raisons sur lesquelles il me faudra revenir à bref délai, les députés ruraux ont réussi jusqu'ici à s'opposer à la discussion de la loi qui améliorera les conditions dans lesquelles les villes pourront exproprier les immeubles mal alignés ou mal placés pour les commodités de leur voirie ou les agréments de leurs perspectives, aucune obstruction n'a été tentée contre la loi d'expropriation pour cause de salubrité.

La loi est pour des raisons d'hygiène générale urgente.

Elle permettra, lorsqu'elle sera votée, de procéder aux opérations d'assainissement et de ne pas laisser des propriétaires trop cupides ou des spéculateurs trop avides recevoir une indemnité d'expropriation supérieure aux revenus que la morale et l'hygiène leur auraient permis de tirer de leurs locations.

Voilà pourquoi la Chambre et, sur les instances du gouvernement, le Sénat, d'ici quelques semaines, voteront, à n'en pas douter, les dispositions suivantes qui précisent la portée de la loi future et permettent d'abaisser de 40 à 50 0/0 les indemnités abusives que la loi actuelle de 1841 contraindrait les jurys à allouer aux propriétaires d'immeubles insalubres :

« 1° Les communes peuvent poursuivre l'expropriation des immeubles, groupes d'immeubles ou quartiers reconnus insalubres.

« 2° Le Jury fixe l'indemnité par deux délibérations motivées : la première fixe la valeur vénale de l'immeuble ; la seconde fixe la somme qu'il y a lieu d'en déduire : d'une part, pour tenir compte de la diminution de revenu qui résulterait de la réduction du nombre des locataires au chiffre que permettraient les règles de l'hygiène ; d'autre part pour tenir compte de la dépense qu'occasionneraient les travaux nécessaires pour rendre l'immeuble salubre.

« 3° Dans le cas où l'immeuble ne pourrait être rendu propre à l'habitation par des travaux d'amélioration ou des modifications partielles, le jury n'accorde d'indemnité que pour la valeur du sol et celle des matériaux de démolition.

« 4° L'indemnité à allouer au propriétaire d'un immeuble exproprié pour cause d'insalubrité ne comprendra jamais d'indemnité pour le fait de dépossession.

« 5° Lorsque le propriétaire reste en possession d'immeubles ou de parties d'immeubles non compris dans le périmètre exproprié et susceptibles de recevoir une augmentation de valeur du fait des travaux d'assainissement et d'amélioration du quartier, le jury réduit l'indemnité en tenant compte de ces éléments. »

Telles sont les dispositions essentielles et intangibles de la loi.

Aucun élu du parti du peuple ne peut évidemment ni les repousser ni amoindrir les garanties qu'elles donnent aux communes. La Déclaration des Droits de l'Homme accorde à tous ceux qui sont, pour cause d'utilité publique, expropriés, « une juste et préalable indemnité ». La loi actuelle va déclarer qu'une indemnité serait injuste qui ferait profiter un propriétaire du surpeuplement dont il profite ou des économies qu'il a faites dans l'aménagement ou l'entretien d'une maison reconnue, par l'autorité compétente, dangereuse pour la santé publique.

Charles DUMONT.

LA LOI DES RETRAITES dans les Basses-Alpes

Au moment de l'application de la loi des retraites, le nombre des assurés inscrits sur les listes dressées dans chaque mairie du département se décomposait ainsi :

1° Assurés obligatoires	5267
2° Assurés facultatifs	2274
soit ensemble	7541

Au premier Octobre dernier, on comptait dans les Basses-Alpes :

1° Assurés obligatoires	6.390
2° Assurés facultatifs	3.745
soit ensemble	10.135

L'augmentation en trois mois a donc été :

1° pour les assur. obl. de	1.123
2° pour les assur. fac, de	1.471
soit, sur l'ensemble, de	2.594

C'est, par rapport aux chiffres du 3 juillet, une progression de plus de 33 0/0.

Il n'est pas inutile d'ajouter que sur les 6.390 assurés obligatoires qu'on comptait au 1r Octobre dans le département, 3.807 ont signé leurs bulletins et que 2.583 seulement ont été inscrits d'office.

Si l'on réfléchit que, dans l'ensemble de la France, la proportion des assurés inscrits d'office est deux fois supérieure à celle des assurés qui ont signé leurs bulletins, ont est amené à penser que les chiffres dans notre département sont singulièrement encourageants.

Ils tendent à montrer en tout cas, que la propagande faite par nos élus n'a pas été infructueuse, puisqu'au total, nous comptons déjà 7.552 adhérents volontaires à la loi (assurés facultatifs et assurés obligatoires ayant signé leur bulletin) et qu'il est peu de départements où ce contingent soit, par rapport à la population, aussi élevé.

Dans les Hautes-Alpes notamment, voici comment les chiffres se décomposent :

1° Assurés obligatoires (ayant signé leur bulletin)	3.863
2° Assurés facultatifs	2.197
soit ensemble	6.060

C'est-à-dire, en chiffres ronds, que la loi y a recueilli 1500 adhésions volontaires de moins que dans les Basses-Alpes. Et ce qui rend cette différence particulièrement saisissante, c'est que le nombre des assurés obligatoires (salariés de toute catégorie) est bien plus élevé chez nos voisins que chez nous (8976 au lieu de 6390.

Ne nous plaignons donc pas des premiers résultats obtenus. Ils ne peuvent que nous faire bien augurer de l'avenir pour l'application de la loi dans notre département.

LE CHEMIN DE FER de Carpentras à Saint-Auban

Monsieur PERCHOT, sénateur, a reçu la lettre suivante :

Cabinet du Ministre des Travaux Publics des Postes et des Télégraphes

Paris, le 23 mars 1912

M. le Sénateur et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'offrirait l'établissement d'une ligne de chemin de fer d'intérêt général entre Carpentras et St-Auban.

J'ai l'honneur de vous informer que mon Administration a déjà fait procéder à des études de cette ligne à plusieurs reprises et notamment en 1911. Ces études ont fait ressortir que les dépenses d'établissement du chemin de fer de Carpentras à St-Auban seraient vraisemblablement hors de proportion avec le trafic à desservir et que dès lors le classement de cette ligne dans le réseau d'intérêt général ne paraissait pas s'imposer si l'on ne considérait que le point de vue des intérêts civils.

Mais il a été indiqué à mon Administration que le chemin de fer de Carpentras à St-Auban pourrait présenter de l'utilité au point de vue militaire. La question n'ayant pas encore été examinée à cet égard, j'ai, à la suite de votre intervention, demandé à M. le Ministre de la Guerre de me faire connaître son avis.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite qui sera donnée à cette affaire.

Agréez, Monsieur le Sénateur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics des Postes et des Télégraphes,
DUPUIS.

La Mairie de Sisteron

M. PERCHOT, sénateur a reçu la lettre suivante :

Paris, le 26 Mars 1912.

Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale

Monsieur le Sénateur et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler tout particulièrement l'attention de mon ministère sur le projet de construction par la ville de Sisteron d'un immeuble dans lequel seraient installés les services de la Mairie et du Bureau de Bienfaisance, en même temps que ceux de la Caisse d'Epargne ; celle ci participerait jusqu'à concurrence de 47.356 fr. à la dépense totale qui s'élèverait à 136.000 fr. environ.

Mon Administration, déjà saisie de cette affaire, avait dû faire remarquer au conseil des directeurs, que la fortune personnelle de la Caisse ne s'élevant au 31 décembre 1910 qu'a 102.136 fr. 86, l'opération projetée serait en opposition avec la circulaire du 13 février 1901, qui montre l'imprudence d'une immobilisation de plus du tiers de la fortune en immeuble d'installation.

Elle a signalé au Conseil la disproportion du chiffre de la dépense prévue pour la participation de la Caisse à la reconstruction de l'hôtel de ville avec les véritables services qui pourraient être retirés par l'établissement de la construction dont il s'agit. L'opération projetée constituerait en réalité une libéralité indirecte à la ville, contraire aux volontés formelles du législateur.

Mon administration a appelé en outre l'attention du Conseil des Directeurs sur les inconvénients que présenterait la possession indivise d'un immeuble entre la Caisse d'Epargne et la ville.

J'ai fait remarquer au Conseil des Directeurs que, dans ces conditions, il serait préférable de renoncer à l'opération projetée et de mettre à l'étude un projet de construction d'un immeuble qui serait spécialement affecté aux services de cet établissement et qui pourrait être convenablement installé pour une somme bien inférieure à celle prévue pour la participation de la Caisse d'Epargne à la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Agréez, Monsieur le Sénateur et cher collègue l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,
Léon BOURGEOIS.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Electorale

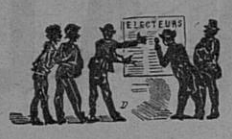

Le préjugé majoritaire qui a régenté jusqu'ici le corps électoral serait encore bien enraciné dans les esprits si l'on s'en rapportait à la note qui annonce la formation de trois listes de candidats.

Il se peut que le généreux idéal de la R. P. n'ait pas encore conquis tous les cœurs et que certains électeurs n'aient pas encore reconnu que la cité appartient à tous, cependant nous avons trop confiance dans le bon sens de nos concitoyens pour douter un instant de son succès final.

En attendant que les partisans du système majoritaire, s'il en reste, s'organisent en comités et coordonnent leurs idées en un programme précis, nous n'avons rien de mieux à faire qu'à proposer ce qui est utile à l'intérêt et à la paix de la commune.

Sans doute il serait désirable que le conseil municipal accomplisse spontanément l'acte de renonciation démocratique que la logique de la R. P. exige, mais il est à craindre que, sans l'aiguillon de la presse, il ne mette à éxecution une pareille résolution et qu'il ne fasse les démarches subséquentes qu'elle entraîne.

Nous pourrions lui indiquer quelques noms dont les propriétaires seraient parfaitement qualifiés pour compléter le « team » municipal, car ces citoyens en qui les qualités privés s'allient aux aptitudes administratives, pourraient lui être d'un bon appoint et un sur garant d'une bonne coopération dans les affaires.

Mais nous laisserons aux chefs de file le soin de s'enquérir de ces personnalités, nous leur dirons simplement que les Romains de la République avaient la coutume d'aller chercher dans la foule anonyme les citoyens capables de gérer les emplois publics ; en les imitant, on ne fera que reprendre une tradition dont on a eu trop souvent l'occasion de regretter l'abandon.

ECHOS & NOUVELLES

Académie pour chiens

Une école vient de se fonder dans la banlieue. On n'y reçoit que des élèves à quatre pattes. La durée des études est de quatre mois au minimum et le prix de la pension est fort élevé.

Les animaux élèves sont initiés à mille tours, sauts périlleux fantastiques, prouesses de gymnastique inattendues.

Ils reçoivent à la sortie un parchemin en règle. Ce sont dès lors de véritables chiens savants, d'impeccables acrobates de haut style.

L'établissement est bien outillé et prospère. Les élèves sont fort nombreux et déjà quelques-uns des diplômés se sont acquis, paraît-il, une grande réputation.

* * *

Leurs Ancêtres.

A propos des exploits des bandits de la rue Odener, on rappelle les hauts faits du brigandage de naguère. On cite des traits de toutes sortes, y compris des traits de générosité.... spéciale ; celui-ci est amusant.

Un soir, sur le Pont-Neuf, Cartouche aperçoit un homme qui enjambe le parapet pour se jeter dans le fleuve. Il l'empêche d'abord de se noyer, puis il le questionne. Le désespéré est un marchand drapier acculé à la faillite. Il doit 25.000 francs.

Cartouche le console et s'engage à payer ses dettes. « Réunissez vos créanciers chez vous demain soir, lui dit-il ; je me charge du reste.» Cartouche vient au rendez vous, paye les créanciers, qui donnent des reçus. Remerciements et larmes.

Et à la sortie de chez le brave drapier, les gens de Cartouche dévalisent les créanciers.

* * *

Enseigne macabre.

Aux fiancés et fiancées qui prépareront leur nid pour le printemps proche :

Passage des Petites Ecuries, sur une plaque de tole bleue, en lettres d'émail blanc, à Paris, on lit :

Parures de mariées
Lamort
Au deuxième

C'est engageant...

* * *

La Reine et la Présidente

Afin de marquer le bon souvenir que lui a laissé sa récente visite à Mme Fallières, la reine Elisabeth de Belgique va lui faire présent d'une superbe écharpe en dentelle.

L'exécution de cette écharpe a été particulièrement soignée. Elle avait été confiée, depuis quatre mois, à quatre des plus expertes dentellières de Turnhsut, où toutes les dentellières sont de petites fées.

Celles-ci viennent d'achever un véritable petit chef-d œuvre au point de Malines, qui mesure, dit on, 2 m. 80 sur 80 centimètres de large !...

Chronique Locale

SISTERON

Commission sanitaire. — Par arrête préfectoral du 29 février 1912, sont nommés pour une durée de quatre années qui expireront le 21 décembre 1915, membres de la Commission d'hygiène de la circonscription de Sisteron : MM. Monges, ingénieur des ponts et chaussées ; Silvestre, expert-vétérinaire et Tardieu, pharmacien à Sisteron, tous trois membres sortants.

Foire. — La foire de la Passion, tenue lundi dernier à Sisteron a été très animée. Favorisée par une belle journée de printemps elle avait amené dans notre ville beaucoup de visiteurs, le champ de foire et la place de l'église étaient garnis d'animaux domestiques et offraient un coup d'œil que l'on n'avait pas vu depuis longtemps. Espérons que les prochaines foires venant avec la bonne saison seront aussi fructueuses pour le grand et le petit commerce.

Voici la mercuriale de la foire :

Bœufs, 80 à 85 fr. les 100 kilos, moutons, 0 fr. 80 à 0 fr. 85 le kilo ; agneaux, 0,90 à 1 fr ; porcs gras, 1,25 à 1,30 le kilo ; porcelets, 35 à 45 fr. pièce ; chevraux, 1 fr. à 1,10 le kilo ; poulets, 3,50 à 4 fr, la paire ; œufs, 0,70 à 0,75 la douzaine ; blé, 34 à 35 fr. les 128 kilos ; avoine, 21 fr les 100 kilos ; orge, 19 fr. ; seigle, 17 fr. ; amandes dures, 4,50 le double décalitre ; amandes cassées 2,20 le kilo ; amandes princesses, 2,10 ; cire, 1,40 ; pommes de terre de semence, 9 à 10 fr. les 100 kilos ; pommes de terre pour la consommation, 8 fr. les 100 kil.

Cinéma « Le Rêve ». — Ce soir séance des plus intéressantes avec un beau film historique « *Madame Tallien* » épisode de la Révolution française ; *Péché de jeunesse*, drame de M. Caillard avec M. Grand de la Comédie française et Mme Robine, la délicieuse comédienne, comme interprètes ; *Heureux accident*, drame impressionnant ; *Rigadin a perdu son monocle ; Rosalie veut en finir avec la vie*, films comiques ; *une journée à bord d'un cuirassé français*, film intéressant, etc.

Gare à la date ! — Nous rappelons aux nombreux acheteurs de *l'Annuaire-Amanach illustré des Hautes-Alpes et Basses-Alpes (partie)* qui désirent prendre part au Grand Concours organisé par cette publication (concours doté de 500 francs de prix) que c'est le *Dimanche 14 avril* prochain qu'expire le délai d'envoi des réponses des concurrents.

Nos lecteurs qui se sont livrés à l'agréable passe-temps qui consistait à reconstituer les 30 mots manquant à la Nouvelle « L'Aéroplane fantastique » feront bien d'adresser au plutôt leur réponse à MM. L. JEAN et PEYROT, éditeurs à Gap

Bien se conformer pour cet envoi aux conditions stipulées dans l'Annuaire.

Société de Tir. — Demain 4e séance au Fort. Présence urgente pour tous les élèves.

Postes et Télégraphes. — Un concours pour l'admission à trente emplois d'Agent mécanicien des télégraphes et des téléphones aura lieu à Paris les 23, 24 et 25 juin et jours suivants s'il y a lieu.

Pour être admis à ce concours, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée (loi du 21 mars 1905, art. 7) et être âgés de 25 ans au plus au 1r janvier 1912. Pour les candidats ayant effectué leur service militaire, la limite d'âge est reculée de la durée de ces services militaires, sans toutefois pouvoir dépasser 30 ans.

Ils devront adresser leur demande à l'Ingénieur en chef des ateliers des Postes Télégraphes, boulevard Brune, n° 75 à Paris (14e arrondissement).

ETAT-CIVIL

du 22 au 29 mars 1912

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Manent Germaine, épouse Chastel Henri, 24 ans, route de Ribiers.

Borrély Casimir, berger, 65 ans, hospice.

P.-L.-M. — Fêtes de Pâques. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 28 Mars 1912 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 avril, étant entendu qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

* * *

P.-L.-M. — Fêtes de Pâques sur la Côte d'Azur. — *Billets d'aller et retour de famille*, toutes classes, de toutes gares aux stations du littoral situées entre Cassis et Menton.

33 jours. — Faculté de prolongation.

Importante réduction : 50 0/0 pour la 3e personne et 75 0/0 pour la 4e personne et chacune des suivantes.

Billets d'aller et retour individuels, toutes classes, pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Menton.

20 jours. — Faculté de prolongation.

SAVON du CONGO Nettoie vous des Imitations

Quel est le meilleur remède à employer comme *dépuratif* ? Prenez une ou deux Pilules Suisses au repas du soir.

Un Remède souverain

Toute puissante pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spamodique, la Poudre Louis Legras n'est pas moins recommandable pour prévenir et enrayer les complications qui proviennent de la bronchite La toux opiniâtre et l'expectoration exagérée, qui en résultent sont guéries rapidement par l'emploi de ce remède si efficace et si peu coûteux. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement recettes infaillibles pour guérir rapidement et radicalement les **Ulcères variqueux, Plaies des jambes, Eczemas**, toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, **Epilepsie, Neurasthenie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes.** Ecrire à l'Abbé **LAURET, Curé d'Ervauville** (*Loiret*).

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
Rue du Jalet
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
AUX ENCHÈRES
Publiques et Volontaires

fixée au **Dimanche vingt-un avril** mil-neuf-cent-douze à **deux** heures de l'après-midi en l'étude de Me BOREL, à Sisteron.

UNE MAISON

sise à Sisteron, Grande Place, composée de cave, écurie, remise, grenier à foin, rez-de-chaussée et deux étages, touchant Richaud (anciennement Lieutier) la rue, la Place et la rue Deleuze.

Mise à prix : Trois mille huit cents fr. ci . . **3.800 fr.**

Cet immeuble appartient à M. Pierre Richaud, propriétaire à Valernes

Pour tous renseignements s'adresser à Me BOREL, notaire.

P. BOREL.

ÉTUDE
de
Me Frédéric-Adrien **BERENGUIER**
Notaire à Aubignosc,
Canton de Volonne (Basses-Alpes)

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant **Me Berenguier** notaire à **Aubignosc** le onze février mil-neuf-cent-douze.

Monsieur **Roure** Célestin, propriétaire, demeurant et domicilié à **Châteauneuf-Val Saint-Donat** a acquis de Madame Irma **Camerle** veuve de Monsieur Richaud François.

Toute une **terre** en nature de pré, terroir de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, quartier du *Grand Cabaret*, portée au plan sous le numéro **119** de la section B.

Copie collationnée de ce contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Sisteron et l'acte de dépôt a été ou sera signifié à Monsieur le Procureur de la République près ledit Tribunal, et à Monsieur **Paulin** Silvain, camionneur, demeurant et domicilié à Marseille, subrogé tuteur des mineurs Richaud Marius et Richaud Léon, sous la tutelle légale de leur mère, venderesse.

La présente insertion a lieu à l'effet de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques ocultes, légales, connues et inconnues qui peuvent le grêver, à défaut d'inscription dans les délais de la loi, ledit immeuble en sera affranchi.

Pour extrait :
BERENGUIER.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES
Chemins de Fer de la province de Santa-Fé

EMISSION
de 140.000 Obligations 4 1/2 % de Fr. 500

Prix net : Fr. **486,25** par Titre
Jouissance 15 Mai 1912

DROIT DE PRÉFÉRENCE réservé, jusqu'au **2 avril 1912**, aux porteurs d'Obligations **5 %**, à concurrence de la quantité disponible, contre remise de leurs titres, décomptés (capital et intérêts) à **Fr. 705** net.

Les souscriptions ordinaires sont également reçues

Les souscriptions sont servies, au fur et à mesure de leur réception, aux Caisses
de la **Banque de Paris et des Pays-Bas,**
du **Comptoir national d'Escompte de Paris,**
du **Crédit Lyonnais,**
de la **Société Générale.**

La publication de la Notice a été faite au *Bulletin des Annonces Légales obligatoires à la charge des Sociétés Financières* du 25 Mars 1912.

© VILLE DE SISTERON

Guérison des hernies

chez l'Homme et la Femme

et des

MALADIES DES FEMMES

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac, Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

Méthode E. GAUTHIER

Spécialiste herniaire

68, Cours de la Liberté, LYON

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une méthode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode.

Au lieu de faire des boniments stupides de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases, des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région :

MM.

Eyssautier, ancien maire, à St-Beuoit (Basses-Alpes).
Louis Chastel, à Opic (Alpes-Maritimes).
Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).
Basset-Jean, à la Faurie (Hautes-Alpes).
Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).
Roux Gustave, à Caromb (Drôme).
Louis Aubert, à la Roche (Drôme).
Aumage François, à Condoreet (Drôme).
Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).
Hugues Michel, à Puimichel (Basses Alpes),
Bertrand, à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).
Borel Ferdinand, à Valbelle, par Sisteron (Basses-Alpes).

M. E. GAUTHIER, recevra à
Veynes, hôtel Dousselin, lundi 15 avril,
Forcalquier, hôtel Valenty, lundi 22 avril,
Oraison, hôtel Nègre, mardi 23 avril,
SISTERON, hôtel des Acacias, mercredi 24 avril,
Laragne, hôtel Moderne, jeudi 25 avril.

NOTA. — Nous ne publions le nom des personnes guéries qu'avec leur autorisation formelle.

L'Avenir des Familles

Voulez-vous *acquérir un immeuble* construit selon vos désirs sans payer plus qu'un loyer ordinaire ?

Voulez-vous rendre cette propriété *bien de famille* incessible et insaisissable ?

Voulez-vous constituer à vos enfants une *dot* en vue de leur mariage ou de leur établissement ?

Voulez vous vous assurer un *capital* qui vous permettra de vous constituer une rente viagère ?

L'AVENIR DES FAMILLES, traite toutes ces opérations aux conditions les plus libérales et avec les garanties les plus sérieuses, sans risques et sans aléa possibles.

Ecrivez : 1, Place du Change, *Marseille*. pour avoir les notices et les statuts.

Agents demandés.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Régates Internationales de Nice, Cannes et Menton

Vacances de Pâques

Tir aux Pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes à prix réduits

de VALENCE et AVIGNON

pour **Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo et Menton**

délivrés du 16 mars au 16 avril 1912

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o/o. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Valence à Nice viâ Marseille 1re classe 78 fr. 80 ; 2e classe 56 fr. 75.

D'Avignon à Nice viâ Marseille 1re classe 57 fr. 95 ; 2e classe 41 fr. 75.

***

Excursion en automobile

DANS LES ALPINES

(*Saint-Remy, Les Beaux, Montmajour*)

La Compagnie des chemins de fer P.L.M. a organisé un service d'auto-cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence, que recommande l'intérêt exceptionnel de ces antiquités romaines et du Moyen-âge.

Cette excursion qui aura lieu tous les jours du 31 Mars au 31 Mai 1912, empruntera l'itinéraire suivant :

AVIGNON (départ de la gare à 8 h. matin) Tarascon, Arles, Les Beaux, St-Rémy. Maillane, Avignon (retour à 6 h. 30 soir).

Durée du trajet 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

Huile d'olive garantie pure à 1 fr 95 le kilog.

S'adresser chez M. Antonin REYNIER, 54 rue Droite, Sisteron.

A Vendre une VOITURE à quatre roues, avec capote en cuir, le tout en bon état. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier au dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

L'Année Scientifique et Industrielle, fondée par Louis Figuier, 55e année (1911), par **Emile Gautier.** — Un vol. in-16, avec 87 fig., br., 3 fr. 50. (Hachette et Cie, Paris),

La Librairie Hachette et Cie vient, pour la cinquante-cinquième fois, de mettre en vente le volume qu'elle publie chaque année sous le titre « l'Année Scientifique et industrielle ».

Dans ce nouveau volume, M. Emile Gauthier, dont le grand talent de vulgarisation est bien connu de tous, résume fidèlement tous les grands faits intéressant la science survenus au cours de l'année écoulée.

Nous signalerons en particulier, parmi les divers chapitres du volume les articles relatifs à la navigation aérienne, — à la télégraphie avec ou sans fil, — à la téléphonie, — à la protection contre la grêle, — à la synthèse du saphir, — aux champignons comestibles, — au sens de l'espace, — aux nouvelles idées sur la tuberculose, — à la réflexothérapie, — aux nouveaux traitements de l'obésité, — à la fièvre aphteuse, — aux lampes pièges à acétylène pour la destruction de la cochylis, — à la houille blanche dans le sud-est, — à l'automobile agricole, — aux progrès accomplis dans l'éclairage des phares et des bouées, — à l'éclairage au néon, — à l'allumage à distance et aux robinets allumeurs, — au bloc gaz système Picot, — à l'hélice aérienne, — au métropolitain de Paris, — aux multiples faits géographiques de l'année, etc., etc.

On le voit, non moins que ses devanciers, ce livre qui enregistre aussi fidèlement les multiples découvertes effectuées dans les diverses branches de la science et de l'industrie, constitue un précieux ouvrage dont la place est marquée en permanence parmi les livres documentaires que chacun doit posséder à portée de la main.

Institut Thérapeutique

4, Rue Lalande, 4 — PARIS XIVe

ELECTRO-MAGNETIC Breveté S.G.D.G.

Médaille d'Or
Exposition Internationale de Paris 1900

AUX AFFAIBLIS DU SYSTÈME NERVEUX

Une grande partie des maux, faiblesse Estomac, maladies de cœur et nerveuses par lesquelles vous souffrez plus ou moins proviennent d'une perte de la **Puissance naturelle.**

Afin de remédier à cette perte, nous venons vous présenter l'**ELECTRO MAGNETIC**, ceintures dont nous sommes inventeur qui, par sa puissance électrique agit directement sur les centres nerveux, pénètre dans toutes les parties du corps vivifie les tissus fatigués et redonne l'énergie au *système nerveux* tout entier.

Nous nous adressons aux **découragés de la vie**, aux **fatigués de l'existence.**

En leur disant ESPEREZ ! ! !

L'ELECTRO-MAGNETIC seul vous donnera la *force*, la *puissance* et **seul vous guérira.**

Il ne vous sera plus impossible de faire ce que vous voyez faire journellement aux autres car l'*Electro-Magnetic* a déjà apporté à des milliers de personnes le **bonheur parfait** la **force** et l'**ambition.**

Allez donc consulter l'éminent spécialiste de l'**Institut Thérapeutique** qui recevra de 8 heures du matin à 7 heures du soir, à :

St BONNET, lundi 1er avril, hôtel des Alpes ;
SISTERON, mardi 2 » hôtel Nègre ;
DIGNE, mercredi 3 » hôtel Boyer-Mistre
MANOSQUE, jeudi 4 » hôtel Pascal ;
PERTUIS, vendredi 5 » hôtel du Cours.

Traitement par correspondance.

Faut-il boire du sang ?

La transfusion du sang, c'est-à-dire l'injection directe dans les veines d'un malade du sang d'un individu sain a été longtemps en honneur On a reconnu depuis que ce sang étranger était détruit immédiatement par celui du malade. On a alors proposé de boire du sang, et nombre de gens vont encore aux abattoirs avaler un bol de sang frais. Les anémiques, les personnes sans force et les convalescents n'ont plus besoin de se livrer à cette répugnante méthode, puisqu'ils peuvent boire de l'eau de Bussang, source Salmade ou des Demoiselles, qui par ses principes minéralisateurs parfaitement assimilables en fer, arsenic et manganèse aboutit à un résultat supérieur, Tout le monde a intérêt à se souvenir de cette heureuse action de l'eau de Bussang, et chacun ne doit pas hésiter a recommander cette eau à un malade et à un anémique.

HERNIEU.

HOMMES, FEMMES ET ENF.

Voulez-vous guérir et vous débar. pour toujours de la **Hernie, SANS O RATION,** sans suspendre vos travaux exercices habituels ?

N'achetez plus de bandages sans avoir consulté M. FÉLIX, Dr de l'Institut herniaire de Paris, 4, rue Lalande, breveté, médaille d'or, Exposition internationale 1900.

Le **BANDAGE-OBTURATEUR** électrique seul guérit. Les brillants résultats que nous obtenons chaque jour nous permettent de répondre de la **guérison radicale** des hernies et descentes.

Ceintures électriques pour femmes, suites de grossesse, maladies nerveuses, et pour hommes, contre les rhumatismes, affections des reins, du foie et de l'estomac.

Nouveau bandage sans ressorts, bandages pour enfants, ne blessant pas, **guérison assurée** en quelques mois. L'Institut Herniaire ne livre pas à la publicité ses milliers de guérisons.

PRIX TRES MODERES

M. FELIX, Dr, gendre du docteur Gontard, fera lui-même l'application de ses appareils à :

St BONNET, lundi 1er avril, hôtel des Alpes ;
SISTERON, mardi 2 » hôtel Nègre ;
DIGNE, mercredi 3 » hôtel Boyer-Mistre;
MANOSQUE, jeudi 4 » hôtel Pascal ;
PERTUIS, vendredi 5 » hôtel du Cours.

Traitement par correspondance.

Bulletin Financier

Le 3 0/0 s'inscrit entre 93.85 et 93.90.

Parmi les Fonds d'Etats étrangers l'Extérieur monte à 95.20 tandis que le Turc s'améliore à 89.20. Les Fonds russes sont en progrès : Consolidé 95.20.

Les établissements de crédit sont à nouveau hésitants : Crédit Lyonnais 1514, ex coupon de 30 francs, Société Générale 823 ; Banque Franco Américaine 515, Banco di Roma 114.50

Les Chemins de fer espagnols sont bien tenus : Saragosse 443.

Les valeurs d'électricité sont activement traitées : Jeumont 506.

Le compartiment crupifère est en hausse sensible : Le Rio s'avance à 1870.

Les valeurs industrielles russes débutent en reprise sensible, puis marquent de l'hésitation : Briansk 493.

Les mines d'or sont en reprise, ainsi qu'à Londres : Randmines 166.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

MESDAMES

Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O ✠, Pharm.ien Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e Année).

Veille[illegible] anté!
A[illegible] toujours
un Flacon
d'**Alcool de Menthe** de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la *Grippe et des Épidémies.*
REFUSER LES IMITATIONS

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris. Avez-vous des pellicules ? Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* **rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.** Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi [illegible] franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

AUX BUVEURS DE VICHY

Plus une eau est fraiche, mieux elle agit

VICHY-GÉNÉREUSE est expédiée fco gare, en France, 30 fr. caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er, r. de Nîmes, à Vichy.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES

Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme

guérison rapide et assurée par le

"PULVEOL"

qui s'emploie en

Inhalations, Gargarisme, Vaporisations

— EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES —

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Françis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite SISTERON — Basses-Alpes

NOUVEAUTÉS !
Demandez chez tous les Libraires
1° La colle blanche supérieure
"FIXOL"
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90
La meilleure des colles actuelles POUR TOUS USAGES
2° L'encrier breveté S. G. D. G
Inversable à niveau constant
Le "PLENUM"
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.
Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Vient de Paraître
LA LIVRAISON
Complet en 20 Livraisons — Un franc net la livraison
LES MERVEILLES DU MONDE
LES PRODIGES DE LA NATURE — LES CRÉATIONS DE L'HOMME
Plus de 700 admirables Photographies
LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, 79 Bd St-Germain-PARIS

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN — LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Gardez-Vous
des Bohémiens et des Chemineaux
leurs signes secrets et trucs dévoilés par
LA VIE À LA CAMPAGNE
Dans son Merveilleux Numéro Spécial
LA CHASSE EN 1910
25 Articles des 1ers spécialistes cynégétiques.
Couverture et 2 hors-texte en couleurs,
d'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —
En vente partout et chez Hachette et Cie
SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

SE FAIT EN TEINTES :
Blanche
Rosée
Rachel
Chair
Naturelle

PRIX DU FLACON
verre opale
(déposé)
2 fr.
Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f, 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel
est une Eau de Beauté incomparable absolument inoffensive, Elle remplace avantageusement les Crêmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.
SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et lui procure une fraicheur bien agréable.
M. DORIER & Cie - Marseille - Fabrican.
Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE
DE
SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
TONIQUE, DIGESTIVE
Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :
à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale
Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON